

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018

Basse- Normandie

Édito



2018 a été marqué par les derniers travaux du bureau régional unique expérimental qui avait pour mission de préparer la mise en place de l'ANFH Normandie.

La concertation entre les acteurs des deux régions a permis de mettre à disposition une offre enrichie au travers des plans d'actions régionaux. À cette réforme des territoires est venue s'ajouter celle de la réforme de la formation.

Toutefois, au cœur de ces mouvements, l'ANFH poursuit son chemin guidée par ses trois valeurs fondatrices : paritarisme, solidarité et proximité.

Ainsi sont garantis :

- un dialogue social constructif entre les organisations syndicales et la Fédération Hospitalière de France ;
- le même droit d'accès à la formation pour tous les agents quel que soit le profil de l'établissement d'appartenance et sa localisation ;
- des services au travers de deux délégations au plus près des professionnels et des adhérents.

Si les rapports d'activités 2018 Basse et Haute Normandie sont distincts ils sont cependant le fruit d'un travail commun qui sera visible en 2019 dans un seul et même document.

Enfin notons qu'à ce jour le taux de départs en formation sur les deux délégations est supérieur au taux national. Nous ne pouvons que féliciter tous les contributeurs pour ces excellents résultats collectifs.

Yves TANNIÈRE

Président Normandie

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

76 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Basse-Normandie emploient en 2018, 26 486 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 20 établissements confient leur contribution à l'ANFH Basse-Normandie. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

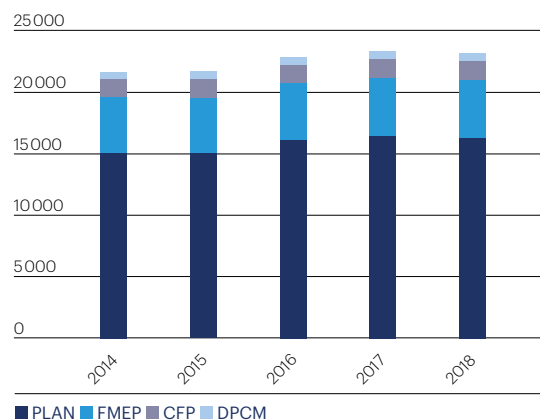
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations s'élève à 23147 K€ contre 23332 K€ en 2017, soit une diminution de -0,8%.

76

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

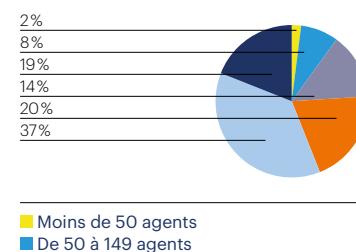
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

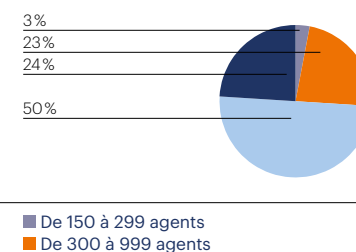
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



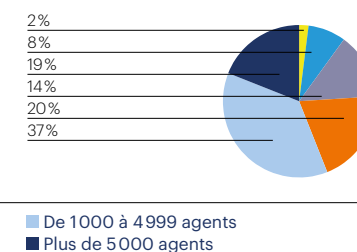
La délégation enregistre 16279 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 56% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



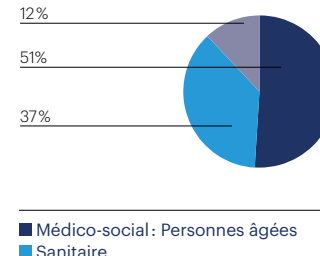
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 654 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 4652 K€ et 1551 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 76% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



51% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

La délégation compte 76 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 37% des établissements adhérents et 87% des effectifs couverts.

23147 K€

collectés par l'ANFH Basse-Normandie

16279 K€

2,1% – Plan de formation

4652 K€

0,6% – Études promotionnelles

1551 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

12 K€

4,8% ESAT

654 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

Les départs en formation au titre du plan de formation sont de 26 028. Le taux d'accès à la formation est de 56.9% contre 56.5% au niveau national

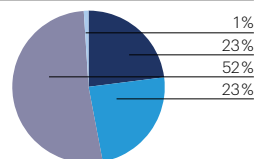
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

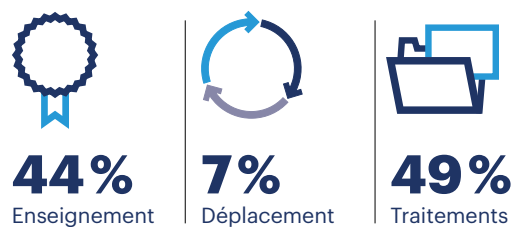
52% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 52% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C contre 50% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	490	18 016	387	2,3%	63
TYPE 2A	10 497	125 164	3 627	21,5%	146
TYPE 2B	3 104	55 220	1 471	8,7%	206
TYPE 2C	11 286	184 715	4 560	27,0%	373
TYPE 3	197	10 227	277	1,6%	105
TYPE 4	443	353 458	6 549	38,8%	7 718
TYPE 5	4	200	4	0,0%	0
TYPE 8	7	129	5	0,0%	1
TOTAL	26 028	747 129	16 881	100%	8 611

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 39% et 27% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

26 028

départs en formation en 2018

56,9%

des agents de la région Basse-Normandie ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Basse-Normandie

L'ANFH Basse-Normandie privilégie certaines typologies d'Études promotionnelles et mobilise au-delà des fonds mutualisés des subventions régionales et nationales. Les adhérents les plus dynamiques en terme de taux d'accès et notamment d'EP au Plan de formation et ceux dont les budgets formation ne permettent pas de financer d'actions longues sont prioritaires.

Depuis deux ans, l'ANFH a ouvert ses financements à tout type de diplômes hors soins (jusqu'au niveau II), afin de faciliter l'accès à la promotion des agents de toutes les filières de la Fonction publique hospitalière: **administrative, logistique et technique**. L'appel à projet doit être réalisé par chaque adhérent employeur sur deux fenêtres, en avril/mai puis en octobre/novembre.

La commission de juin détermine quelques critères génériques préalables tels que :

- > avoir communiqué son plan de formation à l'ANFH Basse-Normandie au début de l'année, après l'avoir présenté en CTE;
- > consacrer une part significative aux Études promotionnelles au regard de son budget formation;
- > prioriser les bénéficiaires ayant obtenu le moins de prises en charge sur les trois dernières années;
- > refuser les prises en charge des redoublements;
- > aucune prise en charge pour des dossiers en cours;
- > priorisation aux durées de formation les plus courtes.

Partenariats

Conseil régional Normandie: depuis cinq ans, le CRN cofinance une partie des dossiers d'Aide soignant (**100 000 € par an** en moyenne), parmi les plus bas niveaux (Charte Qualité Emploi Formation).

Les instances régionales ont réajusté de nouveaux seuils et critères **en 2017**. Déplafonner le niveau de prise en charge **pour les employeurs de moins de 100 agents autrement limité à 3500 € par mois de formation**.

Du fait d'un changement de politique de rentrée régionale (IFSI/IFAS), la 2^e commission EP a lieu au second semestre.

Diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	175	178	-1,7%
DEAS	135	128	5,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	58	49	18,4%
DE IBODE	27	24	12,5%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	19	26,3%
DEAES	16	17	-5,9%
CAFERUIS	16	17	-5,9%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	7	20	-65,0%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	6	5	20,0%
DE MASSEUR KINE	5	3	66,7%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	5	5	0,0%
AUTRES	22	26	-15,4%
TOTAL	496	491	1,0%

En 2018, la délégation compte 496 Études promotionnelles en cours de financement contre 491 en 2017, soit une progression de 1%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (35% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (27%).

Ce dernier progresse de 5,5% par rapport à 2017: 7 départs en formation supplémentaires ont été enregistrés pour ce diplôme. Il est suivi du diplôme de cadre de santé, en forte progression par rapport à 2017 (+18,4% de départs supplémentaires).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	473	212
SUR LE 0,2%	23	7
TOTAL	496	219

Sur 496 Études promotionnelles en cours de financement, 219 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

496

Études promotionnelles en cours dont

219

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

37,7%

de dossiers acceptés (hors BC)

70

CFP* (dossiers classiques)

26

VAE*

23

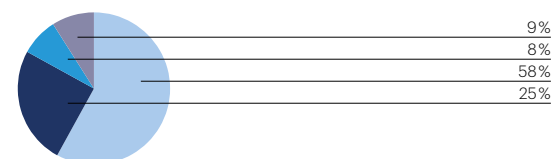
Études promotionnelles*

161

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



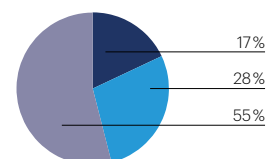
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 70 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 25% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

55%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (55%), suivis des agents de catégorie B (28%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+1000

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

81%

concernant les médecins

19%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Basse-Normandie

Les chargés de formation ont été conviés à une Journée Régionale le Compte Personnel d'Activité (CPA) et Compte Personnel de Formation (CPF), au mois d'avril, afin de mieux maîtriser les tenants et aboutissants de cette réforme.

Une journée a réuni une cinquantaine de chargés de formation à Ouistreham au second semestre pour un carrefour de la formation, occasion pour l'équipe technique de l'ANFH Basse-Normandie d'échanger sur les process de gestion de fonds, les nouveaux dispositifs et l'optimisation des financements.

Un atelier DPCM a réuni quatorze responsables au premier semestre, permettant d'échanger sur cette thématique.

Cette année, l'ANFH Basse-Normandie a déployé pour la première fois une conférence managériale, regroupant une trentaine d'encadrants sur le thème « faire émerger les besoins de formation dans son équipe ».

Actions de formation régionales et coordonnées

58 actions
111 groupes
1480 stagiaires

480 K € budget-PAR
230 K € budget-PIE

Actions de formation régionales

34 actions
815 stagiaires

Les quatre premières thématiques :

- > La qualité de vie au travail et la gestion du stress et des RPS
- > Le parcours modulaire de cadres de proximité
- > Le tutorat
- > Les compétences clés

Actions de formation coordonnées

24 actions
665 stagiaires

Les 5 premières thématiques :

- > Consolidation des savoirs infirmiers en psychiatrie
- > Troubles de la déglutition
- > Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD
- > Entretien et hygiène des locaux
- > La mort, quelle approche, quel accompagnement ?

Journée régionale thématique

1 journée a regroupé
180 participants

> « Les Réseaux sociaux, je like ? » présentant des principes, des expérimentations et des pratiques dans les établissements à l'ensemble de nos adhérents.

Convention EP/AS avec le Conseil régional Normandie

Pour la cinquième année consécutive, le Conseil régional de Normandie a souhaité renouveler sa confiance à l'ANFH en octroyant une aide de 50% des frais pédagogiques pour 40 parcours d'AS sur 2018, correspondant à une somme avoisinant les 100 K€ pour les deux délégations.

Convention FSE (Europe)

Depuis 2016, le dispositif Compétences Clés à destination de nos adhérents facilite les prises en charge, tous frais confondus, à hauteur de 60% des coûts par le Fonds Social Européen géré par la DIRECCTE. Sur 2016/2018, ces fonds permettent de bénéficier pour chacun des agents éligibles d'un bilan de positionnement, d'un parcours modulaire et de l'accès à un diplôme adapté aux métiers occupés. L'ensemble des frais pédagogiques est cofinancé par l'ANFH BN. Les adhérents qui bénéficient de ces financements s'engagent à consacrer 40% des frais de traitement sur leur plan. Au final, ce sont 602 agents qui ont bénéficié du dispositif fin 2018.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Basse-Normandie
Le site internet de l'ANFH région permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Basse-Normandie. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC.

La page internet anhf.fr/basse-normandie connaît une fréquentation croissante. Les membres des instances et les chargés de formation disposent d'un espace collaboratif sécurisé afin d'échanger, partager ou récupérer des supports relatifs aux réunions d'instances, de groupes de travail ou collaborations inter-établissements.

Notre fil twitter @ANFHBN compte près de 280 abonnés. Toutes les actualités y figurent et permettent aux lecteurs de se tenir informé.



Chiffres clés 2018

Basse-Normandie



76

Établissements adhérents
à l'ANFH Basse-Normandie



56,9%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

20 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

26 028 Départs en formation
au titre du plan de formation

70 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

26 Dossiers VAE
en cours de financement *

161 Bilans de compétences
financés*

496 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

23 147 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

16 279 K€ 2,1%
plan de formation

4 652 K€ 0,6%
FMPEP

1 551 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

12 K€ ESAT

654 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

